

BStGer BB.2011.47 vom 31. Mai 2011

Bundesstrafgericht, 2011-05-31, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BB.2011.47

FR: TPF BB.2011.47 du 31 mai 2011

IT: TPF BB.2011.47 del 31 maggio 2011

Regeste

Récusation d'un membre du Ministère public de la Confédération (art. 59 al. 1 let b en lien avec l'art. 56 CPP).

Erwägungen

E. 1

Le recours est irrecevable.

E. 2

La demande de récusation est irrecevable.

E. 3

Un émolument de Fr. 1'000.-- est mis à la charge du requérant.

Bellinzone, le 1er juin 2011

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

Le greffier:

Distribution

- Me U., avocat - Ministère public de la Confédération, B., Procureur fédéral

Indication des voies de recours Il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre cette décision.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.